

SOMMAIRE.

Portrait de Mgr. Mornay, 3e évêque de Québec.—**Actes officiels**: Nominations de commissaires d'écoles.—**Pédagogie**: Considérations pédagogiques.—Souvenirs d'inspection.—L'école d'autrefois.—Éducation: L'enfant gâté.—Tribune libre.—Petit cours d'économie politique, 25e leçon: Cour de vice-amirauté.—Cour de l'échiquier.—De quelques droits et libertés: I. Institution du jury.—Convention des instituteurs de la Puissance (suite).—**Partie pratique**: I, Dictée: La corde de pendu. II, Dictée: N'achetez jamais à crédit.—III, Dictée: Les prairies artificielles.—Exercices de rédaction.—Science élémentaire.—Guerre à l'anglicisme.—Arithmétique: Problèmes.—**Divers**: Poesie: Le chant des bûcherons.—Petite revue.—Littérature canadienne.—Petite histoire des États-Unis.—Échos du recensement de 1891.—Premières horloges.—Annonces.

ACTES OFFICIELS**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE***Nominations de commissaires d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 4 janvier (1893), de nommer M. Onésime Boislard, commissaire d'écoles pour la municipalité de Chester Nord, comté d'Arthabaska, en remplacement de M. Ferdinand Hamel.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 3 janvier (1893), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bellechasse, Beaumont.—M. Onésime Vallière, en remplacement de M. Elzéar Levesque.

Comté de Châteauguay, Saint-Jean Chrysostôme, No. 1.—M. William Gleason, en remplacement de lui-même.

Considérations pédagogiques*(Questions actuelles)*

Avant de viser à la perfection dans un système d'enseignement, il convient d'en créer les assises. Avant d'établir l'école spéciale, il faut de toute nécessité ressusciter l'école primaire, lui communiquer un sang nouveau, en un mot lui donner ce qui lui manque, la vie, et la vie sous toutes ses formes: salaire raisonnable à ceux qui en sont chargés, école vaste, chaude et bien éclairée, mobilier conforme aux règles hygiéniques, jardin spacieux et logement du maître aussi riant que possible.

L'abondance à elle seule ne constitue pas une organisation scolaire, il faut y joindre

l'ordre, en d'autres termes, la classification. Classification des maîtres aussi bien que celle des élèves. Lorsque l'instituteur instruit, habile et zélé est confondu avec l'instituteur routinier, insouciant et parfois ennemi du progrès, l'émulation est nulle dans le corps enseignant, et partant, plus d'aspirations chez celui qui a tant besoin d'espoir pour soutenir un courage constamment aux prises avec les contrariétés et les ingratitude de toutes sortes!

En France, en Belgique, en Suisse, et dans presque tous les pays de l'Europe les titulaires des écoles primaires sont classés non-seulement d'après le brevet, mais en raison de leurs années d'enseignement, et surtout du succès qu'ils obtiennent et dans leur école et aux conférences pédagogiques, conférences qui sont suivies avec intérêt par les sommités scolaires aussi bien que par le plus humble maître de première année. Lorsqu'un instituteur ou une institutrice monte d'un degré, les appointements suivent cette marche ascendante. Cet heureux crescendo se continue jusqu'au bout de la carrière et peut conduire le plus modeste, le plus pauvre jeune homme bien doué et actif au premier poste dans la hiérarchie classique, à preuve, M. Chs. Dupuy, un ancien élève-maître d'école normale, dans la suite instituteur, professeur, inspecteur, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique de la République française.

A sa dernière réunion, le Conseil de l'Instruction Publique a adopté une motion pri-